

## FORMATION AQUATIQUE

Le but est de préparer le candidat à enseigner les 3 composantes du programme de sécurité aquatique (Préscolaire, Junior et Essentiel de la Croix-Rouge).

ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	NIVEAU	HORAIRE	LOCAL	DÉBUT-FIN / DURÉE	COÛT (\$) Taxes incluses			REMARQUES
							EM	M	NM	
<del>Moniteur de sécurité aquatique (CR)*</del>	<del>02-440-14</del>	<del>01</del>	<del>Cours</del>	<del>Me 18h à 21h (en piscine à 18h30)- ANNULÉ</del>	<del>0384 / 1388-B1</del>	<del>1er fév. - 4 avril / 27 heures + 12 heures de stage</del>	<del>132-</del>	<del>146-</del>	<del>190-</del>	<del>4-7-8-13</del>

4. Préalables : détenir le certificat d'Assitant moniteur de sécurité aquatique datant d'au plus 2 ans et être âgé au minimum de 15 ans la dernière journée du cours.

**Présenter une preuve des préalables au premier cours.** Le *Guide du moniteur de sécurité aquatique* (58,64 \$) de la Croix Rouge est obligatoire.

7. Tous les volumes, documents obligatoires, masque de poche et sifflet sont disponibles à la boutique Rouge et Or du PEPS. Pour connaître les heures d'ouverture, téléphoner au 418 656-2600, poste 15318.

8. Les horaires des cours et le prix des volumes (en fonction de l'augmentation de la taxe de vente provinciale) sont sujets à changement.

13. La séance du 7 mars est annulée.

**Responsables : France Le Bel et Christiane Guay, [christiane.guay@sas.ulaval.ca](mailto:christiane.guay@sas.ulaval.ca)**

**Inscription : 418 656-PEPS (7377)**

EM: Étudiant membre. Tous les étudiants inscrits à 12 crédits de cours à l'UL sont automatiquement membres du PEPS.

M : Membre du PEPS

NM : Non-membre du PEPS

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le [www.peps.ulaval.ca](http://www.peps.ulaval.ca)

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au [www.peps.ulaval.ca](http://www.peps.ulaval.ca) pour en savoir plus.

### REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

### AVIS

#### Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

### REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.